

Livre blanc de l'infirmier de pratique avancée en oncologie - Association Française des Infirmières de Cancérologie (AFIC) - Mars 2018

13/03/2018

L'article 119 de la loi santé définit prévoit que les infirmier peuvent exercer en pratique avancée au sein d'une équipe de soins primaires coordonnée par le médecin traitant ou au sein d'une équipe de soins en établissements de santé ou en établissements médico-sociaux coordonnée par un médecin ou, enfin, en assistance d'un médecin spécialiste, hors soins primaires, en pratique ambulatoire.

L'association Française des Infirmier(e) s de Cancérologie (AFIC) dans ce livre blanc a souhaité porter sa vision sur la pratique avancée en oncologie. Selon elle « l'Infirmier(e) de Pratique Avancée -IPA- en oncologie apportera une contribution spécifique permettant d'optimiser les parcours patients et ainsi gagner en efficience. »

Ainsi, l'association émet 8 recommandations :

« 1 - L'IPA exerce au sein d'une équipe pluridisciplinaire 2- L'IPA habilitée à exercer dans le domaine de la oncologie 3 - L'IPA apporte sa contribution à différents moments du parcours de soin du patient 4 -L'IPA en oncologie : des missions centrées sur la clinique 5 -L'IPA met également en œuvre des activités afférentes à la clinique - 6 -L'IPA est habilité à prescrire 7 - Les compétences attendues de l'IPA requièrent une formation de type Master 2 8 -Une fonction à explorer par la recherche, des indicateurs d'évaluation spécifiques à développer. »